

Licence Professionnelle

Dernière mise à jour : 22-08-2006

Diplôme homologué au niveau II (bac+3), il confère à ses titulaires le grade de licencié.

L'originalité de ce diplôme réside dans son mode d'élaboration fondé sur la mise en place de partenariats étroits entre universités, autres établissements de formation, entreprises et branches professionnelles.

La licence professionnelle répond aux engagements européens qui prévoient un cursus pré-licence adapté aux exigences du marché du travail en Europe ainsi qu'à la demande de nouvelles qualifications, entre le niveau technicien supérieur et le niveau ingénieur-cadre supérieur.

Elle doit permettre aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir rapidement une qualification professionnelle répondant à des besoins et à des métiers clairement identifiés.

Admission

En formation initiale, le cursus est ouvert à des publics diversifiés et des parcours différenciés permettent de conduire des jeunes issus de formations différentes vers les mêmes qualifications. Les titulaires de BTS - DUT peuvent ainsi obtenir un niveau supérieur de qualification dans le prolongement de leurs études antérieures et les titulaires de DEUG peuvent obtenir rapidement un diplôme facilitant leur insertion dans la vie active.

Pour accéder à cette formation, les étudiants doivent justifier :

-
soit d'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur validées (DEUG, DUT, BTS, BTSA,

DEUST) dans un domaine compatible avec celui de la licence professionnelle ;

-

soit, dans les mêmes conditions, d'un diplôme ou titre homologué par l'Etat au niveau III ou reconnu, au même niveau, par une réglementation nationale ;

-

soit de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, définie par le décret du 23 août 1985.

Formation

La licence professionnelle se prépare en un an (ou deux semestres).

Elle est également ouverte en formation continue et offre ainsi aux techniciens en situation d'activité professionnelle la possibilité de développer leur carrière. Elle a notamment recours à la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

L'année de formation articule enseignements théoriques et pratiques, apprentissage de méthodes et d'outils, stage en milieu professionnel de 12 à 16 semaines et réalisation d'un projet tutoré. Elle fait appel aux nouvelles technologies et une partie de la formation peut être accomplie à l'étranger dans le cadre de partenariats.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en öuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Une partie des enseignements est dispensée par des professionnels qui participent à part entière à la formation.